

Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 2 avril 2019

SDE35	
Village des collectivités 1 avenue de Tizé CS 43603 352036 Thorigné-Fouillard	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	21
Absents :	75
Quorum :	21
Réception par le Préfet 15/04/2019	
Publication 15/04/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à onze heures, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président..

Présents : Didier NOUYOU, Président, Jean-Claude BELINE et Daniel GUILLOTIN, Vice-présidents ; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Claude GUERIN, Michel JEULAND, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.
Jacques BENARD et André BRIZARD, délégués suppléants.

Absents ou excusés : Jean-Luc DUPUY, Loïc GODET, Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-présidents, Camille BONDU, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, Robert MONNIER, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques POUPART, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 21 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Bureau peut valablement délibérer.

Le Président informe les membres du Comité que le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du Bureau syndical de ce jour, il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : « Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux ».

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 février 2018
3. Transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public »
4. Administration – Cession de câble électrique (bien de retour de la concession)
5. Administration – Cession foncière – Bédée
6. Finances – Décision modificative n°1/2019
7. Finances – Clôture de la régie d'avance
8. Concession – Accompagnement juridique
9. Groupement achat énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
10. Commande publique – Acquisition de copieurs
11. Commande publique – Aménagements intérieurs des locaux du SDE35
12. SEML Energ'iv – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV
13. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SAS CIREN
14. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SCIS SAS La coopérative des survoltés
15. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SAS Landiset
16. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SARL IEL Exploitation 6
17. Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire
18. SMILE – Contribution à la réalisation du showroom
19. Ressources humaines – Validation de l'organigramme 2019 – Information sur les recrutements en cours

20. Protocole d'accord entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME et le Pôle Energie Bretagne pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bretagne – information et contribution à la Breizh Cop
21. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
22. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
23. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 février 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité du 26 février 2019 est soumis pour approbation au comité syndical. Il a été adressé avec la convocation à la réunion du 2 avril 2019.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 4 décembre 2018
3. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : Acquisition de panneaux de chantier
4. Finances – Compte administratif 2018
5. Finances – Compte de gestion 2018
6. Finances – Affectation du résultat 2018
7. Finances – Budget primitif 2019
8. Commande publique – Marché de détection et géo-référencement des réseaux d'éclairage public du SDE35
9. Finances – Coopération décentralisée - Demandes de participations
10. Bilan de la concession électrique et engagement des négociations relatives au prochain contrat de concession
11. Attribution des marchés d'éclairage
12. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
13. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
14. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 février 2019

3. Finances – Attribution de subventions diverses pour travaux

Le Président, informe les membres du Comité syndical qu'en l'absence quorum, le Bureau syndical, réuni ce jour, n'a pu allouer les subventions présentées.

Il propose au Comité de statuer sur l'attribution des subventions suivantes :

- 19 demandes de subventions concernant des opérations d'effacement de réseaux,
- 14 demandes de subventions concernant des opérations de lotissements et des zones d'activités,
- 16 demandes de subventions concernant des opérations d'éclairage public.

Vu la délibération du 30 janvier 2018, fixant les modalités d'aides financières allouées par le Syndicat Départemental d'Énergie 35,

Vu la délibération du comité syndical du 5 mai 2015 donnant au bureau délégué pour « arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de subventions et leur montant, conformément aux modalités d'attribution définies par le comité syndical »,

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions ou participations détaillées dans le tableau annexé au présent compte rendu.

ANNEXE

EFFACEMENTS - LOTISSEMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSIONS DIVERSES - PROGRAMME 2019

Réunion du bureau en date du 2 avril 2019

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/TCFE	Code TCO	Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
1	CC11	Cne de ROVAGNE	Effacement réseaux rue de Saint-Sauveur	Romagné	1,23	25	r	1	65 760,00	40 442,40	36 960,00	21 313,60	61 756,00
2	CC10	Cne de DROUGES	Effacement réseaux rue de la fontaine Jean	Drouges	1,54	25	r		50 520,00	33 680,00			33 680,00
3	CC22	Cne de BAGUER-MORVAN	Effacement réseaux rue de la Vallée	Baguer-Morvan	1,70	25	r		80 280,00	53 520,00	32 160,00	18 224,00	71 744,00
4	CC10	Cne de CHAMPEAUX	Effacement réseaux Rue de Vitré	Champeaux	1,61	25	r	1	94 320,00	62 880,00	70 680,00	49 711,60	112 591,60
5	CC29	Cne de SAINT-THUAL	Effacement réseaux Rue de l'Aurjol	Saint-Thual	1,66	25	r	1	105 600,00	70 400,00	37 800,00	27 216,00	97 616,00
6	CC04	Cne de MAEN ROCH	Effacement réseaux Rue de la Libération	Saint-Briec-en-Coglès	1,10	25	r	1	126 960,00	69 828,00	32 040,00	17 088,00	86 916,00
7	CC04	Cne de SAINT-MARCEL-BLANC	Effacement réseaux rue de Rennes	Saint-Marcel-le-Blanc	1,57	25	r		69 720,00	46 480,00	7 080,00	3 705,20	50 185,20
8	CC28	Cne de SAINT-AUBIN DU CORMIER	Effacement réseaux Aménagement du parc	Saint-Aubin-du-Cormier	1,36	25	r	1	25 560,00	17 040,00			17 040,00
9	CC20	Cne de MOUAZE	Effacement réseaux Rue Saint Melaine et le quartier du Brel	Mouazé	1,46	25	r	1	62 880,00	41 920,00	48 720,00	31 830,40	73 750,40
10	CC31sm	Cne de SAINT-MALO	Effacement réseaux Rue Lecouffe	Saint-Malo	0,76	25	u		61 080,00	20 360,00	17 880,00	1 490,00	21 850,00
11	CC10	Cne de VITRE	Effacement réseaux Rue d'Emes-tranche2 + RD 34	Vitré	0,50	25	u		134 160,00	44 720,00	92 040,00	7 670,00	52 390,00
12	CC30	Cne de LA RICHARDAIS	Effacement réseaux Tr1_ Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, Hortensias .	La Richardais	0,48	25	u	1	228 600,00	76 200,00	77 280,00	25 760,00	101 960,00
13	CC18	Cne de JANZE	Effacement réseaux Rue Sourdin et du Square	Janzé	1,06	25	u		51 600,00	17 200,00	42 840,00	3 570,00	20 770,00
14	CC22	Cne de SAINT-BROLDRE	Effacement réseaux Rues du Pont Thomas et de la Duchesse Anne	Saint-Broladre	1,75	25	r		119 040,00	79 360,00	76 080,00	44 380,00	123 740,00
15	CC29	Cne de CUGUEN	Effacement réseaux rue des Troix Croix	Cuguen	1,64	25	r	1	37 440,00	24 960,00	22 440,00	16 007,20	40 967,20
16	CC31	Cne de SAINT-BENOIT DES ONDES	Effacement réseaux rue des Frénes	Saint-Benoit-des-Ondes	1,70	25	r	1	203 520,00	135 680,00	69 120,00	50 688,00	186 368,00
17	CC11	Cne de LANDEAN	Effacement réseaux avenue de la Forêt - Allées du Chatel	Landéan	1,47	25	r		114 360,00	76 240,00	34 920,00	17 110,80	93 350,80
18	CC10	Cne de VITRE	Effacement réseaux rue de la Mériais	Vitré	0,50	25	u		94 560,00	31 520,00	26 760,00	2 230,00	33 750,00
19	CC16	Cne de GUIPPRY-MESSAC	Effacement réseaux rue de la Chapelle Tranche 2	Guipry	1,03	26	r	1	74 040,00	24 680,00	30 480,00	15 544,80	40 224,80
20	CC28	Cne de LA BOUËRIERE	Eclairage terrain de sports Eclairage terrain synthétique stade André Blandin	La Bouërière	1,43	46	r	1			137 280,00	45 760,00	45 760,00
21	CC28	Cne de SAINT-AUBIN DU CORMIER	Eclairage public Aménagement parc tranche 2-parking	Saint-Aubin-du-Cormier	1,36	41	r	1			27 480,00	13 923,20	13 923,20
22	CC31	SCI MAV	Zone d'activités SCI MAV Locaux art sanaux (La gousesnière) - 15 lots	La Gouesnière	1,00	33	r		38 520,00	12 840,00			12 840,00
23	CC10	Cne de SAINT-MERVE	Eclairage public rénovation EP_ rue de Vitré	Saint-M'Hervé	1,37	44	r	1			18 720,00	11 668,80	11 668,80
24	CC10	Cne de SAINT-MERVE	Eclairage public rénovation EP_Parking Saile Polyvalente	Saint-M'Hervé	1,37	44	r	1			18 600,00	11 594,00	11 594,00
25	CC02	Cne de BOISGERVILLY	Eclairage public Lotissement Ilot Chesnais (28 lots+1 collectif)	Boisgerilly	1,65	42	r	1			30 960,00	10 320,00	10 320,00

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/ U TCFF	Code TCO	533 280,00	177 760,00	852 469,20	95 557,50	273 317,50
									Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
26	CC04	Cne de SAINT-MARC LE BLANC	Eclairage public Extension éclairage rue de Rennes	Saint-Marc-le-Blanc	1,57	41	r				19 440,00		
27	CC04	Cne de SAINT-MARC LE BLANC	Eclairage public Renovation éclairage rue de Rennes partie Nord	Saint-Marc-le-Blanc	1,57	44	r				11 400,00	5 966,00	5 966,00
28	CC16	Cne de GUIGNEN	Eclairage public Extension EP Parking professionnels santé	Guignen	1,38	41	r	1			14 040,00	7 183,80	7 183,80
29	CC28	GASNIER PROMOTION	Lotissement Le Rochet 5 (Dourdain) - 6 lots	Dourdain	1,00	31	r		12 720,00	4 240,00			4 240,00
30	CC20	SADIV	Lotissement ZAC CHENE ROIVE Tranche 3a (Saint-aubin d'aubigne) - 48 lots	Saint-Aubin-d'Aubigné	1,00	31	r		107 400,00	35 800,00			35 800,00
31	CC28	Cne de GOSNE	Lotissement Lotissement Le Bocage Phase 2 - 19 lots	Gosné	1,51	31	r	1	65 520,00	21 840,00			21 840,00
32	CC31	URBATER	Lotissement Rue des Alleux (Hirel) - 9 Lots	Hirel	1,00	31	r		23 040,00	7 680,00			7 680,00
33	CC03	SNC FONCIER CONSEIL	Lotissement Les Stellaires (Pleumeleuc) - 4 lots	Pleumeleuc	1,00	31	r		7 440,00	2 480,00			2 480,00
34	CC10	Cne de VERGÉAL	Lotissement Le Grand Champ - 15 lots_ Tranche 2	Vergéal	1,60	31	r		19 080,00	6 360,00			6 360,00
35	CC22	Cnté de Cnes DE DOL DE BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	Lotissement ZA DES VIGNES CHASLES-TRANCHEZ (Roz-landrieux) - 14 Lots	Roz-Landrieux	1,50	31	r		88 440,00	29 480,00			29 480,00
36	CC31	SAINT MALO AGGLOMERATION	Zone d'activités ZAC ACTIPOLE tranche1 zone A (Miriac-morvan) - 7 lots	Miriac-Morvan	0,99	33	r		55 200,00	18 400,00			18 400,00
37	CC31	SAINT MALO AGGLOMERATION	Zone d'activités ZAC ACTIPOLE tranche2 zone B (Miriac-morvan) - 5 lots	Miriac-Morvan	0,99	33	r		33 120,00	11 040,00			11 040,00
38	CC16	ACANTHE	Lotissement ZAC de la vigne (Guignen) - tranche 2 - 47 Lots	Guignen	1,00	31	r		57 480,00	19 160,00			19 160,00
39	CC22	Cnté de Cnes DE DOL DE BRETAGNE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL	Lotissement VILLAGE ST-GEORGES (Saint-georges de grehaigne) - 10 lots	Saint-Georges-de-Grehaigne	1,50	31	r	1	19 560,00	6 520,00			6 520,00
40	CC28	MARCHAND Pierre	Lotissement Allée de la Tannerie (La bouexiere) - 7 lots	La Bouëxière	1,00	31	r		9 840,00	3 280,00			3 280,00
41	CC01	TERRITOIRES	Lotissement ZAC des Petites Haies Tranche 3.2 (Clayes) - 15 Lots	Clayes	1,00	31	r		34 440,00	11 480,00			11 480,00
42	CC10	Cne de ETRELLES	Eclairage terrain de sports Terrain de football des Hairies	Etrelles	0,91	46	r	1			49 080,00	16 360,00	16 360,00
43	60	Cne de LIFFRE	Eclairage public aménagement des Rues de Rennes et de l'Endroit Joli	Liffre	0,74	44	u				162 898,80	13 574,90	13 574,90
44	60	Cne de LIFFRE	Eclairage public rue de la cornillère	Liffre	0,74	44	u				74 030,40	6 169,20	6 169,20
45	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public allée Alain Colas AT160-161-162-145 (Vern sur seiche)	Vern-sur-Seiche	0,60	44	u	3			7 434,00	619,50	619,50
46	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Rue du Canada (Bourgbarre)	Bourgbarre	0,60	44	r	2			11 354,40	3 784,80	3 784,80
47	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Station métro Gros Chêne - Ligne B (Rennes)	Rennes	0,60	44	u	3			185 059,20	15 421,60	15 421,60
48	60	Cne de DINARD	Eclairage public boulevard Féart	Dinard	0,63	44	u				143 774,40	11 981,20	11 981,20
49	60	Cne de SAINT-MALO	Eclairage public renouvellement / modulation 2ème tranche 2019	Saint-Malo	0,76	44	u				173 958,00	14 496,50	14 496,50

4. Transfert de la compétence optionnelle « Eclairage public »

Le Président informe les membres du Comité syndical que par délibérations des 3 décembre 2018, 22 janvier 2019, 7 février 2019 et 26 février 2019, les communes de Availles-sur-Seiche, Muël, Vignoc et La Bosse-de-Bretagne, ont décidé de transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au SDE35.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le transfert de la compétence « éclairage » pour les communes de Availles-sur-Seiche, Muël, Vignoc et La Bosse-de-Bretagne,
- de solliciter Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. Administration – Cession de câble électrique (bien de retour de la concession)

Le Président informe les membres du Comité syndical que la société LIDL basée à Liffré dans le parc d'activités de Beaugé a sollicité ENEDIS pour la réorganisation de son alimentation en électricité et l'acquisition d'une partie des ouvrages électriques alimentant ses installations.

A compter du 19 avril 2019, les ouvrages concernés comprenant des câbles HTA (2 tronçons de 190 m de câbles 2402 AL S0) construits en 2007 ne seront plus utilisés pour les besoins de la concession de distribution d'électricité.

Il est donc proposé de céder ces câbles pour un montant de 12 142,51 € TTC à la société LIDL après rétrocession du concessionnaire.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à :

- valider le montant,
- procéder à la cession de ces biens à la société LIDL,
- signer l'ensemble des pièces relatives à cette cession (conventions avec ENEDIS, acte de cession...).

6. Administration – Cession foncière – Bédée

Le Président informe les membres du Comité syndical que Monsieur BADO a sollicité le SDE35 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AB 313 située à La Maladrerie à Bédée. Cette parcelle, d'une superficie de 25 m², propriété du Syndicat intercommunal d'Electrification de Montfort, n'est pas affectée à l'usage de la distribution d'électricité.

Le Syndicat intercommunal d'électrification de Montfort a délibéré le 6 juillet 2009 pour céder, à titre gratuit, la propriété de cette parcelle au SDE35.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, après accord des parties et de la collectivité, décide d'autoriser le Président à céder cette parcelle à Monsieur BADO au prix évalué par le service des domaines ; tous les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

7. Finances – Décision modificative n°1/2019

Le Président informe les membres du Comité syndical que la décision modificative n°1 au budget 2019 porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDE35.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°1 au budget 2019 telle que résumée ci-après :

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET SDE35	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2817538-01 : Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204412-01 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	98 380,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458215083-01 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218084-01 : EP 18 EPINJAC - EF Rue de la Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218085-01 : EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218086-01 : EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218088-01 : EP 18 LE CROUAIS - EF Rues du Stade et Ganin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218091-01 : EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218039-01 : EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatef	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 110,80 €
R-458219040-01 : EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 224,00 €
R-458219044-01 : EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 705,20 €
R-458219046-01 : EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecouffe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 490,00 €
R-458219048-01 : EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 670,00 €
R-458219050-01 : EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 570,00 €
R-458219051-01 : EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 380,00 €
R-458219054-01 : EP 19 VITRE - EF Rue de la Mériaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 230,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	98 380,00 €	0,00 €	98 380,00 €
R-13241-814 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	771 720,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	771 720,00 €	0,00 €
D-2041412-814 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	580 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	580 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET SDE35	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2315-814 : Installations, matériel et outillage techniques	289 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	289 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458115083-01 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458115083 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118084-01 : EP 18 EPINIAC - EF Rue de la Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118084 : EP 18 EPINIAC - EF Rue de la Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118085-01 : EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118085 : EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118086-01 : EP 18 VITRE - EF Rue d'Emée TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118086 : EP 18 VITRE - EF Rue d'Emée TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118087-01 : TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118087 : TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118088-01 : EP 18 LE CROUAI - EF Rues du Stade et Garun	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118088 : EP 18 LE CROUAI - EF Rues du Stade et Garun	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118089-01 : TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelega	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118089 : TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelega	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118090-01 : TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118090 : TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118091-01 : EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118091 : EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118092-01 : TC 18 AMANLIS - EP Lot. Le Cormier TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118092 : TC 18 AMANLIS - EP Lot. Le Cormier TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119037-01 : TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119037 : TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur	0,00 €	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119038-01 : TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean	0,00 €	17 280,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119038 : TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean	0,00 €	17 280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119039-01 : EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel	0,00 €	46 440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119039 : EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel	0,00 €	46 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119040-01 : EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00 €	51 360,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET SDE35	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 458119040 : EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00 €	51 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119041-01 : TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré	0,00 €	18 840,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119041 : TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré	0,00 €	18 840,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119042-01 : TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol	0,00 €	17 160,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119042 : TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol	0,00 €	17 160,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119043-01 : TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération	0,00 €	30 240,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119043 : TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération	0,00 €	30 240,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119044-01 : EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00 €	22 920,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119044 : EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00 €	22 920,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119045-01 : TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil	0,00 €	18 240,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119045 : TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil	0,00 €	18 240,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119046-01 : EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecouffe	0,00 €	37 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119046 : EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecouffe	0,00 €	37 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119047-01 : TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes	0,00 €	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119047 : TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes	0,00 €	19 440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119048-01 : EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00 €	92 040,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119048 : EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00 €	92 040,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119049-01 : TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, H	0,00 €	66 960,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119049 : TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvaire, Renouvin, H	0,00 €	66 960,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119050-01 : EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00 €	51 480,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119050 : EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00 €	51 480,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119051-01 : EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse A	0,00 €	123 360,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119051 : EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse A	0,00 €	123 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119052-01 : TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix	0,00 €	14 880,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119052 : TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix	0,00 €	14 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119053-01 : TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes	0,00 €	58 320,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119053 : TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes	0,00 €	58 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119054-01 : EP 19 VITRE - EF Rue de la Mériaux	0,00 €	57 720,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

35334 Code INSEE	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 BUDGET SDE35	DM n°1 2019
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 458119054 : EP 19 VITRE - EF Rue de la Méritals	0,00 €	57 720,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458119055-01 : TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle TR2	0,00 €	20 640,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458119055 : TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle TR2	0,00 €	20 640,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458215083-01 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458215083 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218084-01 : EP 18 EPINIAC - EF Rue de la Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218084 : EP 18 EPINIAC - EF Rue de la Motte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218085-01 : EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218085 : EP 18 LES PORTES DU COGLAIS - EF Rue du Roc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218086-01 : EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218086 : EP 18 VITRE - EF Rue d'Ernée TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218087-01 : TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218087 : TC 18 BREAL S/MONTFORT - EF Rue de la Costardais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218088-01 : EP 18 LE CROUAIS - EF Rues du Stade et Garun	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218088 : EP 18 LE CROUAIS - EF Rues du Stade et Garun	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218089-01 : TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelaga	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218089 : TC 18 ST-MALO - EF Rue Hochelaga	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218090-01 : TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218090 : TC 18 ST-MALO - EF Rue de la Passagère	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218091-01 : EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218091 : EP 18 PIPRIAC - EF Rue des Dolmens TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458218092-01 : TC 18 AMANLIS - EP Lot. Le Cormier TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 458218092 : TC 18 AMANLIS - EP Lot. Le Cormier TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458219037-01 : TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
TOTAL R 458219037 : TC 19 ROMAGNE-EF Rue de St Sauveur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 200,00 €
R-458219038-01 : TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 280,00 €
TOTAL R 458219038 : TC 19 DROUGES- EF Rue de la Fontaine Jean	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 280,00 €
R-458219039-01 : EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 329,20 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 4 sur 6

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET SDE35	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 458219039 : EP 19 LANDEAN - EF Avenue de la Forêt - Allée du Chatel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 320,20 €
R-458219040-01 : EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 136,00 €
TOTAL R 458219040 : EP 19 BAGUER-MORVAN - EF Rue de la Vallée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 136,00 €
R-458219041-01 : TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 840,00 €
TOTAL R 458219041 : TC 19 CHAMPEAUX - EF Rue de Vitré	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 840,00 €
R-458219042-01 : TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 160,00 €
TOTAL R 458219042 : TC 19 SAINT-THUAL - EF Rue de l'Auriol	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 160,00 €
R-458219043-01 : TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 240,00 €
TOTAL R 458219043 : TC 19 MAEN ROCH - EF Rue de la Libération	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 240,00 €
R-458219044-01 : EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 214,80 €
TOTAL R 458219044 : EP 19 SAINT MARC LE BLANC - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 214,80 €
R-458219045-01 : TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 240,00 €
TOTAL R 458219045 : TC 19 MOUAZE - EF Rue Saint Melaine et le quartier du Breil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 240,00 €
R-458219046-01 : EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecouffe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 710,00 €
TOTAL R 458219046 : EP 19 SAINT MALO - EF Rue Lecouffe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 710,00 €
R-458219047-01 : TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 440,00 €
TOTAL R 458219047 : TC 19 SAINT MARC LE BLANC - EP Extension éclairage rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 440,00 €
R-458219048-01 : EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 370,00 €
TOTAL R 458219048 : EP 19 VITRE - EF Rue d'Ernée Tr 3 + RD 34	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 370,00 €
R-458219049-01 : TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvalre, Renouvin, H	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 980,00 €
TOTAL R 458219049 : TC 19 LA RICHARDAIS - EF Tr1 Rues Bréhault, Calvalre, Renouvin, H	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 980,00 €
R-458219050-01 : EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 910,00 €
TOTAL R 458219050 : EP 19 JANZE - EF Rue Sourdin et du Square	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 910,00 €
R-458219051-01 : EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 980,00 €
TOTAL R 458219051 : EP 19 SAINT BROLADRE - EF Rues du Pont Thomas et de la Duchesse A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 980,00 €
R-458219052-01 : TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 880,00 €
TOTAL R 458219052 : TC 19 CUGUEN - EF Rue des Trois Croix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 880,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

35334 Code INSEE	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 BUDGET SDE35	DM n°1 2019
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-458219053-01 : TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 320,00 €
TOTAL R 458219053 : TC 19 SAINT BENOIT DES ONDES - EF Rue des Frênes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 320,00 €
R-458219054-01 : EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 490,00 €
TOTAL R 458219054 : EP 19 VITRE - EF Ruede la Mériaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 490,00 €
R-458219055-01 : TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 640,00 €
TOTAL R 458219055 : TC 19 GUIPRY-MESSAC - EF Rue de la Chapelle Tr2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 640,00 €
Total INVESTISSEMENT	870 100,00 €	870 100,00 €	771 720,00 €	771 720,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

8. Finances – Clôture de la régie de recettes

Le Président informe les membres du Comité syndical que par délibération du 12 juin 2013, le SDE35 a créé une régie de recettes pour l'encaissement des participations des particuliers et des sociétés aux opérations de travaux d'extension sur le réseau concédé.

Depuis le début de l'année 2019, ces recettes ne sont plus encaissées avant le démarrage des travaux par le SDE35 mais une fois les travaux réalisés. Un titre de recettes est émis par les services du Syndicat et le recouvrement relève de la Trésorerie de Rennes Municipale.

La régie de recettes du SDE35 n'ayant plus d'objet, il est proposé de la supprimer à compter du 2 avril 2019.

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2013, autorisant le Président à créer une régie de recette ;

Vu l'arrêté n° 2013-57, portant constitution d'une régie de recettes ;

VU l'avis conforme du Payeur départemental ;

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de supprimer la régie de recettes,
- d'autoriser le Président à réaliser les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9. Concession – Accompagnement juridique

Le Président informe les membres du Comité syndical que la commission concession, dans le cadre de la préparation du renouvellement du contrat de concession avec Enedis et EDF, a confirmé le 1^{er} février 2019 la nécessité d'un appui juridique pour la phase de négociation qui s'engage.

Cette mission consiste à apporter les conseils méthodologiques et juridiques au SDE35 pour la préparation des réunions de négociation, et leurs restitutions. Elle intègre également une assistance à la rédaction des pièces contractuelles associées.

Le Cabinet SEBAN, spécialisé dans l'accompagnement juridique et contractuel des AODE, notamment dans le contexte actuel des renouvellements de contrats, a été consulté pour une mission de 12 mois d'un montant inférieur à 25 000 euros.

Madame Pachen-Lefèvre, avocate du cabinet SEBAN, a confirmé sa disponibilité pour assister le SDE35 dans les prochains échanges avec les concessionnaires.

Sa présence à la première réunion de négociation le 26 mars a fait l'objet d'un devis indépendant de la commande pré-citée.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à signer la lettre de commande adressée au Cabinet Seban pour la prestation d'accompagnement juridique pour le renouvellement du contrat de concession.

10. Groupement achat énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité

Vu la délibération n°20181016COM_05 relative à la dissolution du groupement d'achat électricité et à la création du groupement d'achat d'énergie ;

Considérant les dispositions de la convention du groupement d'achat d'énergie ;

Considérant que l'actuel marché d'acheminement et de fourniture d'électricité arrive à terme au 31/12/2019;

Afin de pouvoir répondre au besoin d'acheminement et fourniture d'électricité à compter du 01/01/2020 des membres du groupement d'achat d'énergie, le SDE35, en qualité de coordonnateur du groupement, prévoit de lancer une consultation en procédure formalisée visant à répondre au besoin d'acheminement et fourniture d'électricité des sites C2, C3, C4 et C5 de l'ensemble des membres. L'offre intégrera différentes options portant sur la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.

Par ailleurs, conformément à l'article 8 de la convention du groupement et compte-tenu des frais de gestion supportés par le SDE35 en qualité de coordonnateur du groupement (logiciel, prestation d'AMO et frais de personnel), il sera proposé d'instaurer des frais de gestion au kWh pour les membres du groupement ne contribuant pas aux charges de fonctionnement du SDE35 par le versement de la TCFE. Il s'agit :

- Des communes membres du SDE35 relevant de la catégorie A et de leurs groupements,
- Des structures non membres du SDE35, à l'exception des CCAS et syndicats intercommunaux issus de communes relevant des catégories B et C,

Ces frais seront collectés par le/les fournisseurs retenus dans le cadre du marché, et seront donc directement intégrés dans le prix de fourniture de l'électricité des membres concernés.

Enfin, conformément à l'article 3 de la convention du groupement, la liste des membres du groupement sera arrêtée au 02/04/2019. Cette liste précisera la catégorie de chaque membre vis à vis des frais de gestion (contribution spécifique ou contribution via le versement de la TCFE).

Après délibération, à l'unanimité, Le Comité syndical décide :

- d'approuver la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) par les services du SDE35, établi avec l'appui d'un AMO McMA Solutions, pour la passation d'un marché en procédure formalisée portant sur l'acheminement et fourniture d'électricité à compter du 01/01/2020 ;
- d'autoriser le Président à approuver définitivement le DCE ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation selon une procédure formalisée ;
- d'arrêter la liste des membres du groupement au 02/04/2019 et leur catégorie vis-à-vis des frais de gestion ;
- d'arrêter le montant des frais de gestion à 0,1 centime d'euro HT par kWh soit 1 euro du MWh ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11. Commande publique – Acquisition de copieurs

Le président informe les membres du Comité syndical que deux photocopieurs sont à remplacer au SDE35.

Le montant estimé pour l'acquisition et la maintenance étant supérieur à 25 000 €, il est proposé de lancer une consultation en procédure adaptée. Le photocopieur du 1^{er} étage donnant entière satisfaction, il est prévu d'acquérir des modèles équivalents.

Cette consultation comprendra l'achat, la livraison, l'installation, la formation des utilisateurs et la maintenance. Le contrat de maintenance prendra effet à l'installation pour une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois, soit une durée maximale de 5 ans.

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critères de sélection	Pondération
Valeur technique de l'offre et qualité des prestations	40 points
Prix des prestations	40 points
Délais	20 points

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver le lancement de la consultation pour l'acquisition de 2 photocopieurs avec des contrats de maintenance de 5 ans,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatif à cette affaire.

12. Commande publique – Aménagements intérieurs des locaux du SDE35

Le Président informe les membres du Comité syndical que suite aux divers recrutements en cours, un aménagement des locaux doit être envisagé afin de permettre l'occupation de certains bureaux par 2 agents, la création d'une nouvelle salle de réunion, l'aménagement de différents espaces de rangement que ce soit dans les bureaux ou dans les salles de reprographie ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée pour le SDE35. Le délai étant contraint avant l'arrivée des nouveaux agents, il est proposé de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de la consultation des entreprises ainsi que du suivi des travaux. La consultation des entreprises sera lancée en procédure adaptée, l'enveloppe globale est estimée à 50 000 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'approuver le lancement d'une lettre de consultation à plusieurs AMO,
- d'autoriser le Président à signer le marché d'AMO et tous les documents y afférents,
- d'approuver le lancement de la consultation d'entreprises de travaux d'aménagement intérieur,
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux intérieurs et tous les documents y afférents.

13. SEML Energ'iv – Prise de participation SAS Bretagne Mobilité GNV

Préambule

2019 sera l'année charnière pour le GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) en Bretagne. En 2017 et en 2018, les Syndicats Départementaux d'Energie (SDE) bretons - via leurs sociétés d'économie mixte locales (SEML) - ont été lauréats d'appels à projets nationaux pour la mise en place d'un réseau de stations d'avitaillement GNV ouvertes au public et pour le soutien à l'achat de véhicules GNV (notamment camions pour les transporteurs).

Les SDE opéreront via leurs quatre SEML à dimension départementale, réunies pour ce projet sous une seule structure juridique : la SAS Bretagne Mobilité GNV. Ce programme de maillage régional est soutenu par l'ADEME et le Commissariat Général à l'Investissement, qui ont accordé en 2018 une aide de plus de 3 millions d'euros pour soutenir l'achat de véhicules roulant au GNV.

L'objet social d'Energ'iv prévoit le développement des mobilités bas carbone de demain qu'elles soient électrique, gaz naturel ou hydrogène. La prise de participation d'Energ'iv dans la SAS Bretagne Mobilité GNV est inscrite au plan de financement initial de la société.

L'enjeu est de créer un maillage cohérent de stations permettant aux véhicules alimentés en GNV de se déplacer facilement partout en Bretagne, tout en assurant une valorisation du biométhane produit localement : cette collaboration entre les acteurs au niveau régional ouvre aussi la réflexion, pour 2019, sur la possible mise en place d'un label régional, garantissant la filière et l'origine du biométhane produit en Bretagne.

Cette action en faveur d'une mobilité alternative au fossile constitue un axe fort du futur Pacte Biogazier Breton piloté par l'Etat et la Région dans le cadre des travaux de la Conférence Bretonne de la Transition Energétique.

Présentation du projet

La SAS Bretagne Mobilité GNV a pour objet de porter l'investissement des 9 stations GNV retenues dans le premier appel à projet, et gérer le versement des aides à l'acquisition des véhicules par les transporteurs.

Le montant prévisionnel d'investissement de ce type de station (y compris le foncier) est compris entre 800 000 et 1 500 000 € HT.

A ce jour, les engagements pris dans le cadre des réponses aux appels à projets pour les stations d'Ille et Vilaine portent sur un total de 123 véhicules (49 PL/40 bus/10 fourgons/24 utilitaires).

Le calendrier prévisionnel prévoit les acquisitions foncières et le lancement des travaux dès le second semestre 2019 pour les stations de Liffré et Bédée pour une mise en service début 2020. Des études de faisabilités seront également lancées sur les secteurs de Montgermont, Tinténiac, Miniac-Morvan et Noyal-Chatillon.

Un premier appel d'offres a été attribué, il y a quelques semaines afin de désigner une maîtrise d'œuvre sur les stations situées en Finistère, en Côtes d'Armor et en Ile-et-Vilaine (15 stations GNV au total). La construction et l'exploitation des stations feront, par la suite, l'objet de marchés dédiés. Le but poursuivi : proposer aux constructeurs et aux fournisseurs un marché attractif de plusieurs stations conçues de manière similaire. Parallèlement, les deux stations prévues dans le Morbihan, à Lorient et Pontivy, sont en cours d'étude ; un marché sera lancé en 2019 pour leur construction.

Participation de la SEM Energ'iv à la SAS Bretagne mobilité GNV

La SAS Bretagne mobilité GNV a son siège social à VANNES. Elle a été créée en 2018 par la SEML 56 Energies.

L'entrée au capital d'Energ'iv (pour le 35), d'Energies 22 (pour le 22) et d'Energies en Finistère (pour le 29) dans la SAS Bretagne mobilité GNV, prévue second trimestre 2019, conduira à une augmentation du capital de la société de 50 000 € à 3 000 000 € par l'émission de 2 950 actions.

Ainsi, les 3 000 actions de 1 000€ chacune seront réparties de la manière suivante :

- SEML 56 Energies : 750 actions soit 25% du capital
- SEML Energies 22 : 750 actions soit 25% du capital
- SEML Energies en Finistère : 750 actions soit 25% du capital
- SEML Energ'iv : 750 actions soit 25% du capital

La participation de la SEML Energ'iv au projet est donc envisagée à 25 % du capital, soit 750 000 €, via la souscription de 750 actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit que les actionnaires s'accordent à ce que la SAS Bretagne mobilité GNV crée à minima une filiale pour chaque station (pour le Morbihan) ou pour un ensemble de stations (Côtes d'Armor, Finistère et Ile et Vilaine).

Les actionnaires s'engagent à contracter pour chacune des filiales un pacte d'actionnaires dédié qui devra dans tous les cas prévoir, au bénéfice de l'actionnaire dont la filiale en question a pour objet la construction de stations situées sur son département :

- une clause de décision spécifique conférant à l'actionnaire concerné tout pouvoir sur cette filiale ;
- une clause de cession préférentielle.

Les statuts de la SAS Bretagne mobilité GNV prévoient que les décisions stratégiques relevant de l'assemblée générale devront être prises à l'unanimité. De même, le pacte d'actionnaires prévoit que les décisions relevant du Comité d'engagement seront également prises à l'unanimité. En revanche, le pacte prévoit que les décisions touchant spécifiquement à chaque station, et notamment celles relatives aux investissements et à l'exploitation, soient prises dans chacune des filiales dédiées.

Les statuts et le pacte concernant la future filiale 35 seront, préalablement à leur adoption, soumis aux membres du CA d'Energ'iv.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'iv au capital de la SAS Bretagne mobilité GNV, à hauteur de 25 % du capital social soit 750 000 €.

14. SEML Energ'IV – Prise de participation dans la SAS CIREN

Préambule

La SEML Energ'IV a pour objectif de favoriser l'acceptation des projets d'Energie Renouvelable par les habitants en systématisant les démarches de concertation le plus en amont possible et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent. Les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable participent à l'atteinte de cet objectif.

Présentation du projet

En mars 2017, le projet de centrale solaire de l'école Albert De Mun a été retenu par la fabrique citoyenne de la Ville de Rennes. Présenté par un collectif d'une dizaine d'habitants du quartier Sud Gare, ce projet proposait à la fois de réaliser sur le toit de l'école primaire Albert De Mun une centrale solaire, et d'organiser autour de ce projet l'information, la sensibilisation des habitants du quartier et de la ville aux questions de la maîtrise de la consommation d'énergie. L'intention initiale du collectif était aussi de développer des projets citoyens participatifs sur l'énergie solaire et les énergies alternatives à Rennes et ses environs.

L'association a également manifesté auprès de la Ville de Rennes son souhait de faire démarrer une coopérative citoyenne qui installe et exploite des unités de production d'électricité renouvelable. En s'inspirant de cas similaires déjà en place, l'association a construit une proposition de structure juridique appelée à porter l'achat, l'installation et l'exploitation des unités de production d'électricité à base d'énergie renouvelable sur le territoire de Rennes et alentour. Cette démarche est complètement en phase avec le PAEC de la ville de Rennes.

Les bâtiments de la Ville de Rennes sont un vivier de toitures qui peuvent être mises à disposition pour les équiper de centrales photovoltaïques. C'est ainsi que le toit de la patinoire le Blizz, avec sa toiture représentant un potentiel d'environ 160kWc (environ 1 000 m²), devrait être le premier projet de la coopérative.

Participation de la SEM Energ'IV à la SAS à capital variable CIREN (Citoyenne rennaise de l'énergie)

Cette société à capital variable est régie par les règles suivantes :

- Principe coopératif : 1 personne = 1 voix
- Une assemblée générale composée de 4 collèges : Citoyens – Associations de la transition énergétique – Salariés – Personnes morales
- Modération des revenus distribués (intérêts des Comptes Courants d'Associés et dividendes) avec un maximum de 3 % des capitaux apportés
- Objectif d'équilibre en s'autorisant des revenus de l'ordre de 1 % (rentabilité comparable à un livret A)
- Réinvestissement des excédents dans d'autres unités de production ou en faveur de la transition énergétique (économies d'énergie...)

L'entrée d'Energ'IV dans la SAS à capital variable CIREN est prévue second trimestre 2019 au sein du collège personne morale.

La valeur de la part à la date de la souscription est de 50 euros. La SEML Energ'IV prévoit de souscrire pour 15 000 euros.

Le capital cible à la création est de 120 000 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'IV au capital de la future SAS à capital variable CIREN, via une souscription à hauteur de 15 000€.

15. SEML Energ'IV – Prise de participation dans la SCIS SAS La coopérative des survoltés

Préambule

La SEML Energ'IV a pour objectif de favoriser l'acceptation des projets d'Energie Renouvelables par les habitants en systématisant les démarches de concertation le plus en amont possible et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent. Les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable participent à l'atteinte de cet objectif.

Présentation du projet

Dès 2017, des citoyens de Guipel se sont rassemblés pour discuter, réfléchir, et participer à leur échelle à la transition énergétique. Le collectif s'est organisé autour d'un groupe moteur d'une dizaine de personnes qui ont donné naissance à l'association loi 1901 Energuipel. Cette association a identifié les premiers projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire et a travaillé à la préfiguration d'une société dédiée dont l'objet serait de permettre la collecte d'épargne citoyenne, la construction de centrales photovoltaïques et la mise en place d'actions de sensibilisation et de maîtrise de la consommation en énergie.

En octobre 2018, la SCIC SAS La coopérative des survoltés est créée comme personne morale distincte de l'association, afin de porter et financer des moyens de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Les deux premiers projets de production seront réalisés en 2019 :

- premier trimestre : installation d'une centrale de 9 kWc sur le toit de l'école Diwan de Guipel
- second projet : installation d'une centrale de 36kWc en autoconsommation sur le toit de l'EPHAD

Participation de la SEM Energ'IV à la SCIC SAS La coopérative des survoltés

Cette société à capital variable est régie par les règles suivantes :

- Principe coopératif : 1 personne = 1 voix
- Une assemblée générale composée de 4 collèges : Citoyens – Producteurs de biens et services (bénévoles actifs) – Collectivités – Partenaires du territoire (entreprises et associations)
- L'impartageabilité d'une partie des excédents. Au moins 57,5% est maintenu dans la société sous forme de réserves impartageables, pour alimenter la trésorerie ou être investis dans le développement de l'activité de la coopérative. Elles ne peuvent pas être affectées à la rémunération des parts sociales des associés.

L'entrée d'Energ'IV dans la SCIC SAS La coopérative des survoltés est prévue second trimestre 2019. La valeur de la part à la date de la souscription est de 20 euros. La SEML Energ'IV prévoit de souscrire pour 10 000 euros.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la prise de participation de la SEML Energ'IV au capital de la SCIC SAS La coopérative des survoltés, via une souscription à hauteur de 10 000€.

16. SEML Energ'IV – Prise de participation dans la SAS Landiset

Préambule

Depuis septembre 2017, le SDE35 puis Energ'IV accompagne la démarche du projet éolien citoyen de Saint-Ganton initié par la Mairie, un collectif de citoyens regroupés au sein de l'association Saint Gant'Eole Citoyen, et Energies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV).

Il est proposé une prise de participation symbolique d'Energ'IV dans la SAS en cours de constitution entre les 3 porteurs de projets, afin de faire partie, tout comme Enercoop, des membres fondateurs.

Une modification de la société est prévue avant juillet 2019 afin de faire entrer au capital de la société les citoyens et les autres partenaires envisagés (Eilan et Redon Agglomération) et capitaliser la société à hauteur des frais de développement. Cette modification substantielle fera l'objet d'une décision ultérieure du CA.

Présentation du projet

Le projet a été initié il y a plusieurs années par la Mairie de Saint-Ganton avec l'appui de l'ancienne Communauté de Communes de Pipriac (devenu Redon Agglomération).

Le projet se situe au nord de la Commune, entre les hameaux de La Houle, Le Jarillé, Brudet et Gominé sur des terrains à environ 80m d'altitude. Il porte sur 3 à 4 éoliennes d'une puissance de 2MW chacune. Le dimensionnement final dépendra des études (mesures de vent, diagnostic faune-flore,...) non réalisées à ce stade.

La maîtrise foncière a été réalisée par la Mairie, actuellement titulaire des promesses de bail, qui les cédera à la société en les valorisant grâce aux primes d'émission prévues lors de l'évolution de la société.

Une concertation large a déjà été réalisée par les trois porteurs de projet auprès des riverains dans un rayon de 2 km, ainsi qu'auprès des communes riveraines avec l'appui d'Energ'IV. A date, le projet reçoit un écho favorable.

Les trois porteurs de projet souhaitent créer rapidement une première version de la société « Landiset » afin de pouvoir engager les études de développement. Ils ont accepté qu'Energ'IV et Enercoop y entrent de manière symbolique, en tant que membres fondateurs.

Participation de la SEM Energ'IV à la SAS « Landiset »

La SAS « Landiset » a son siège social à Saint-Ganton (35).

Elle a pour objet principal le développement, le financement, la construction, l'installation, l'exploitation, l'animation et le suivi technique du site de production d'énergie renouvelable du parc éolien de Saint-Ganton.

Le capital à la création est de 1 402 € réparti comme suit :

- Commune de Saint-Ganton : 600 actions
- Association Saint Gant'Eole Citoyen : 560 actions
- Association Energies Citoyennes en Pays de Vilaine : 240 actions
- Energ'IV : 1 action
- Enercoop : 1 action

Chaque actionnaire dispose d'un membre au Comité de Direction et d'une voix.

Il est prévu, durant l'année 2019, de faire évoluer le capital, l'actionnariat et la gouvernance de la société afin de disposer d'un montant de capital permettant de couvrir les frais de développement estimés à 550 000 €. L'actionnariat envisagé à ce stade pourrait être le suivant :

- Commune de Saint-Ganton : 138 000 €
- Association Saint Gant'Eole Citoyen : 75 100 €
- Association Energies Citoyennes en Pays de Vilaine : 26 240 €
- Energ'iv : 80 000 €
- Enercoop : 50 000 €
- Citoyens : 100 000 €
- Redon agglomération : 50 000 €
- Eilan : 27 000 €

Cette évolution conduira à la mise en place de collèges (citoyens, collectivités, ..) et d'un mode de gouvernance qui reste à définir.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la participation de la SEML Energ'iv à la SAS « Landiset » via une première souscription d'une action d'une valeur de 1€ ;
- la participation cible de la SEML Energ'iv à la SAS « Landiset » à hauteur de 80 000€ ;
- la contribution de la SEML Energ'iv à même hauteur via un apport en comptes courants d'associés (CCA), afin notamment de couvrir les frais de développement.

17. SEML Energ'iv – Prise de participation dans la SARL IEL Exploitation 6

Préambule

Une prise de participation de la SEML Energ'iv au capital de la SARL « IEL Exploitation 6 », qui porte le développement et l'exploitation du parc éolien de la Lande de Haut Bout sur le secteur du Grand-Fougeray, est proposée. Ce projet ne figurait pas dans le business plan initial de la SEML Energ'iv, c'est la société IEL qui s'est rapprochée d'Energ'iv lors de sa création, afin de lui proposer un co-d2veloppement du projet.

Présentation du projet

Un premier projet a été développé par IEL sur les communes de Grand-Fougeray et de la Dominelais dans le périmètre d'une ancienne Zone de Développement Eolien (approuvée en 2008). Il a fait l'objet d'un permis de construire déposé en juin 2010 portant sur 4 éoliennes de 2MW chacune. Ce premier projet a fait l'objet d'une enquête publique et d'un avis favorable du commissaire-enquêteur. Un premier permis a donc été autorisé le 06/07/2011. Ce permis de construire a fait l'objet d'une annulation en appel, en avril 2016, par le Tribunal de Nantes, pour motivation insuffisante du rapport du commissaire-enquêteur.

Suite à cette décision de justice, le développement du projet a repris en 2017 avec le passage à 3 éoliennes de 2 MW et une prolongation des promesses de bail pour une durée de 5 ans. Ce nouveau projet se situe désormais uniquement sur la commune de Grand-Fougeray pour deux raisons :

- La municipalité actuelle de La Dominelais ne souhaite pas d'éoliennes sur son territoire ;
- Le parc est plus resserré ce qui permet une emprise dans le « Grand Paysage » plus faible.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du PLU de la commune de Grand-Fougeray, le principe de l'éolien a été clairement inclus dans le PADD.

Depuis le deuxième trimestre 2018, des contacts ont été établis entre la société IEL et la SEML Energ'iv en vue d'un co-développement de ce projet. Des rencontres avec les représentants des territoires concernés ont été réalisées par Energ'iv afin de s'assurer de l'acceptation du projet par les élus locaux :

- Rencontre avec le Maire du Grand-Fougeray et le Président de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté le 21 septembre 2018 ;
- Rencontre avec les Maires de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté le 15 novembre 2018.

Ces entretiens ont confirmé l'intérêt des élus du territoire pour l'entrée d'Energ'iv dans le projet, qui pourrait se coupler avec l'entrée également de la Communauté de Communes.

Les principales caractéristiques du parc envisagé sont :

- Nombre d'éoliennes : 3
- Puissance : 2 MW unitaire
- Hauteur de mât : 80-100 mètres
- Longueur de pale : 50 mètres
- Production du parc : 13.2 GWh/an

Le projet, actuellement en cours de développement, est prévu pour un dépôt de dossier d'autorisation durant le second semestre 2019. D'ici là, certaines études seront mises à jour et d'autres seront réalisées ex-nihilo auprès de bureaux d'études indépendants et professionnels, en vue de déposer un dossier en conformité avec les réglementations en vigueur :

- Les études environnementales seront conservées : elles ont été réalisées sur un cycle biologique annuel, conformément au guide des études d'impacts des projets éoliens : 19 sorties ont été réalisées pour les inventaires ornithologiques, 5 sorties d'écoutes actives et 8 sorties d'écoutes passives ont été réalisées pour les inventaires chiroptérologiques, 4 sorties pour les inventaires flore et habitat.
- Un inventaire des zones humides a été réalisé à l'aide de sondages à la tarière. Ainsi le scénario évite toutes les zones humides. Par ailleurs, si le scénario définitif venait à impacter les zones humides, le SAGE limite cet impact à une surface maximale de 1000 m².
- Une nouvelle étude acoustique sera réalisée afin d'actualiser l'état initial sonore qui a pu évoluer.
- De nouveaux photomontages seront réalisés avec le scénario retenu. Par contre l'état initial pourra être réutilisé par le bureau d'études sélectionné.
- A ce jour il n'y a pas de mât de mesure installé sur le site de Grand-Fougeray. Néanmoins, une pré-étude de productible a été réalisée en interne, sur la base des mesures du mât de 80 mètres ayant servi pour un autre projet situé à 7 km au sud du projet éolien du Grand-Fougeray.

Les montants nécessaires pour le développement complet du projet (jusqu'à sa mise en exploitation) sont estimés à 585 000 € HT plus 180 000 € HT de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit d'IEL.

Les montants à engager pour l'investissement sont estimés à 12 M€, dont 2,5 M€ de fonds propres.

Participation de la SEM Energ'iv à la SARL IEL Exploitation 6

La SARL IEL Exploitation 6 a son siège social à SAINT-BRIEUC. Elle a été créée en 2010. Son objet principal est la production d'électricité par l'exploitation de systèmes énergétique non polluants, d'origine renouvelable, notamment éolien et solaire photovoltaïque.

A l'entrée au capital d'Energ'iv dans la SARL IEL Exploitation 6, prévue second trimestre 2019, il est prévu une revalorisation du capital à hauteur de 10 000 € afin de tenir compte des frais déjà engagés par IEL dans le projet.

Les 100 parts seront réparties de la façon suivante :

- IEL Exploitation : 70 parts
- SEML Energ'iv : 30 parts maximum pour la somme de trois milles euros (3 000 €)

A noter qu'en cas d'entrée de la Communauté de Communes Bretagne Porte de Loire Communauté dans la société de projet, celle-ci pourra soustraire à la SEML Energ'IV jusqu'à un maximum de 15 parts soit 1 500€.

La participation de la SEML Energ'IV au projet est donc envisagée à 30 % du capital, soit 3 000 €, via la souscription de 30 actions. La SEML Energ'IV complétera son apport initial par une contribution à même proportion en Compte Courant d'Associés (CCA), afin notamment de couvrir les frais de développement.

La société sera administrée par le Président, Loïc PICOT, et gérée par M. Ronan MOALIC, conformément aux décisions de la collectivité des actionnaires, au sein de laquelle la SEML Energ'IV disposera d'un siège.

Si l'objectif de rentabilité du projet est atteint, et une fois les autorisations du projet obtenus, Energ'IV pourra ensuite s'engager à participer aux fonds propres nécessaires à l'investissement en souscrivant à une augmentation de capital et/ou via des CCA.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne un avis favorable concernant :

- la participation de la SEML Energ'IV au capital de la SARL IEL Exploitation 6, à hauteur de 30 % du capital social ;
- la contribution de la SEML Energ'IV aux frais de développement, à même proportion (30%) via un apport en CCA.

18. Participation au projet Pump Ille Up – modification de l'attributaire

Le Président informe les membres du Comité syndical que compte tenu des difficultés de trésorerie et du manque de moyens administratifs, l'association Pump-Ille-Up a dû se désengager du projet EERES4WATER (Energy Efficiency and Renewable Energy Sources for Water). Le GIP Campus Esprit de Redon, co-associé du projet, a proposé de reprendre les actions de Pump-Ille-Up au chef de file espagnol du projet EERES4WATER, Corporación Tecnológica de Andalucía (CTA). Le CTA en a échangé avec le secrétariat joint de l'INTERREG ATLANTIQUE qui vient de valider cette nouvelle configuration. Le GIP Campus Esprit de Redon devient donc le seul et unique porteur du projet EERES4WATER en Bretagne.

Dans ce cadre, il est proposé de prendre acte de cette modification qui ne modifie ni le contenu du projet, ni l'équipe en charge du dossier.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide de modifier l'attributaire de la subvention accordée par délibération du Comité du 4 décembre 2018 (7 500 € réparti sur 3 années : 2019 / 2020 / 2021) à l'association Pump Ille Up, en l'attribuant au GIP Campus Esprit de Redon.

19. SMILE – Contribution à la réalisation du showroom

Le Président informe les membres du Comité syndical que le SDE35 est sollicité pour participer financièrement en tant que parrain à la réalisation d'un showroom SMILE à Rennes. Cette initiative vise à valoriser les projets labélisés SMILE qui seront exposés à travers une scénographie évolutive et interactive.

Cet espace, vitrine régionale des smart grids et des entreprises du secteur, permettra à des délégations étrangères et à des acteurs du territoire (entreprises et collectivités) souhaitant prendre part à la transition énergétique, de découvrir les réalisations concrètes expérimentées dans le grand ouest.

Le showroom sera situé à Rennes dans des locaux mis à disposition par Enedis au 64 boulevard Voltaire. Les travaux d'aménagement ont déjà commencé avec l'aide d'un scénographe pour concevoir 5 espaces thématiques qui balayeront le panorama des smartgrids :

1. Evolution des réseaux et smart territoires
2. Smart bâtiments et autoconsommation collective
3. Smart iles
4. Mobilité durable
5. Données et Maîtrise de la Demande en Energie

En tant que membre de l'association SMILE, le SDE35, tout comme que les SDE du Morbihan de Loire-Atlantique et de la Vendée, est associé à ce projet depuis sa création.

Pour financer le showroom, un système de partenaires (adhésion annuelle) ou de parrainage (participation à l'investissement) a été mis en place.

L'offre de parrainage donne droit à :

- La participation à la conception des contenus et la création de supports numériques personnalisés,
- Deux privatisations et personnalisations de l'espace par an,
- Quinze utilisations de l'espace par an pour usage interne ou organisation de visites, y compris l'accompagnement par des animateurs dédiés,
- L'intégration dans toutes les démarches de communication associées au showroom

Le parrainage et les partenariats sont dédiés à financer la création et le fonctionnement du showroom pour la période 2019 – 2021.

Après délibération, à l'unanimité, me Comité syndical décide :

- d'approuver la participation du SDE35 au showroom SMILE au titre de parrain associé avec les 3 autres SDE membres fondateurs de SMILE (Morbihan, Vendée, Loire-Atlantique),
- d'approuver la participation financière associée, soit 12 500 € pour 3 ans.

20. Ressources humaines – Validation de l'organigramme 2019 – Information sur les recrutements en cours

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme,

Vu l'avis du Comité technique lors de sa séance du 1er avril 2019,

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical donne son accord sur les modifications suivantes :

Direction des services :

Compte-tenu du départ à la retraite du directeur adjoint, il est proposé d'organiser la Direction autour du Directeur et de 2 directions adjointes.

Le Directeur général des services aura sous sa responsabilité :

- Les deux directions adjointes
- Le pôle SIG
- Le pôle informatique
- Le pôle éclairage

- Le pôle énergie-mobilité
- Le pôle communication

La première direction adjointe aura sous sa responsabilité :

- Le pôle concession
- Le pôle topographie
- Le pôle études-urbanisme
- Le pôle travaux

La seconde direction adjointe aura sous sa responsabilité le pôle moyens généraux.

L'organigramme détaillé est annexé au présent compte rendu.

21. Protocole d'accord entre l'État, la Région Bretagne, l'ADEME et le Pôle Energie Bretagne pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bretagne – information et contribution à la Breizh Cop

En Bretagne, l'État, la Région et l'ADEME agissent en partenariat pour accélérer la transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cet engagement se traduit par une stratégie régionale appelée « Ambition Climat Énergie, accélérer les transitions en Bretagne ».

Le 29 mars 2019, le Président du PEBreizh a signé un protocole d'accord avec l'État, la Région et l'ADEME ayant pour objectif :

- d'intégrer le PEBreizh et les SDE dans la stratégie « Ambition Climat Energie », en tant qu'acteurs majeurs de la transition énergétique en Bretagne,
- de préciser les contours de la collaboration entre les parties,
- de mettre en place un partenariat privilégié entre les signataires afin de renforcer la coordination, la cohérence et le suivi des actions de chacun dans le domaine de l'énergie.

Cette collaboration prend la forme d'actions qui s'articulent autour de 5 grands thèmes :

- Réduire les consommations énergétiques
- Développer les énergies renouvelables
- Inventer la mobilité de demain, décarbonée et non polluante
- Améliorer l'efficacité des réseaux
- Renforcer la solidarité territoriale

Les signataires se sont engagées à formaliser, dans un objectif de 6 mois après la signature, des fiches actions opérationnelles décrivant les interventions de chacun.

Il sera proposé aux membres du Comité de traduire les engagements contenus dans ce protocole comme contribution du SDE35 et du PEBreizh à la démarche BreizCop engagée par le Conseil Régional, et pour laquelle des engagements sont attendus avant fin avril 2019.

22. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le Comité syndical a délégué au bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 26/02/2019) :

23. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

01/03/2019	Référé précontractuel	SCP ARES	2 225,40 €
01/03/2019	Extension de garantie serveurs informatiques	SAS ILIANE	7 366,00 €
01/03/2019	Licence informatique	SA ESRI	3 035,52 €

24. Questions diverses

Une présentation des actualités récentes du SDE35 en matière de communication est réalisée :

- Participation au forum de l'emploi public local avec les CDG
- Participation à l'évènement IN/OUT sur les mobilités de demain, et tirage au sort du gagnant du jeu concours organisé sur le temps grand public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 00

Le Président,
Didier NOUYOU



ANNEXE

EFFECTEMENTS - LOTISSEMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSIONS DIVERSES - PROGRAMME 2019

Réunion du bureau en date du 26 février 2019

N° dos.	Code secteur	Bénéficiaire / demandeur	Désignation opération	Commune lieu des travaux	Modulation	Code de définition des travaux	régime R/U TCCFE	Code TCO	Montant TTC réseaux électriques	Total subvention réseaux électriques	Montant TTC éclairage	Subvention éclairage	Total subventions
2 015 160,00 1 010 060,00 1 361 358,00 541 115,76 1 551 175,76													
1	CC22	Cne de PLEINE-FOUGERES	Effacement réseaux rue Surcouf	Pleine-Fougères	1,43	25	r	1	32 840,00	21 760,00	20 760,00	9 895,60	31 655,60
2	CC24	Cne de EPINAC	Effacement réseaux rue des Artisans	Epiniac	1,52	25	r	2	24 360,00	16 240,00	21 000,00	10 640,00	26 880,00
3	CC24	Cne de CHATEAUGIRON	Effacement réseaux rue de Noyal sur Vilaine	Châteaugiron	0,73	25	u		45 800,00	65 750,00	56 600,00	18 720,00	84 470,00
4	CC01	RENNES METROPOLE	Effacement réseaux rue de la Chalotais (Thorigne-fouillard)	Thorigne-Fouillard	0,60	25	u	3	28 040,00	42 880,00	69 120,00	5 760,00	48 440,00
5	CC10	Cne de LOUVIGNE DE BAIS	Effacement réseaux Rue Saint Patrice	Louvigné-de-Bais	0,88	25	r		83 040,00	41 520,00	19 080,00	6 380,00	47 880,00
6	CC26	Cne de PIPRIAC	Effacement réseaux Rue Theodore Botrel	Pipriac	1,30	25	r		90 360,00	58 734,00	17 280,00	7 488,00	66 222,00
7	CC26	Cne de PIPRIAC	Effacement réseaux rue Pasteur	Pipriac	1,30	25	r		109 440,00	71 136,00	17 520,00	7 592,00	78 728,00
8	CC29	Cne de TREVERIEN	Effacement réseaux rue de la forge	Tréverien	1,80	25	r		30 840,00	20 560,00	11 760,00	7 066,00	27 616,00
9	CC29	Cne de TREVERIEN	Effacement réseaux rue des soeurs	Tréverien	1,80	25	r		76 880,00	11 720,00	12 720,00	7 632,00	18 752,00
10	CC29	Cne de TREVERIEN	Effacement réseaux rue l'Abbé Pierre Bertel	Tréverien	1,80	25	r		43 440,00	28 960,00	22 560,00	13 536,00	42 496,00
11	CC29	Cne de PLESDER	Effacement réseaux Tr Bourg_Rue de Jertzua-rue Felicité Lamenais-chemin de boulin	Plesder	1,72	25	r	1	116 280,00	77 520,00	63 480,00	46 975,20	124 455,20
12	CC22	Cne de CHERRUEIX	Effacement réseaux Rue Théophile Blin	Cherruix	1,64	25	r		177 240,00	118 160,00	82 560,00	45 132,80	163 292,80
13	CC11	Cne de LAIGNELET	Effacement réseaux Résidence du Clos Coris	Laignelet	1,52	25	r	1	162 120,00	108 080,00	41 040,00	27 633,60	135 713,60
14	CC11	Cne de LAIGNELET	Effacement réseaux Rue de Pichonnais	Laignelet	1,52	25	r	1	124 320,00	82 880,00	36 720,00	24 724,80	107 604,80
15	CC01	RENNES METROPOLE	Effacement réseaux rue de Chateaugiron (Saint-arnel)	Saint-Arnél	0,60	25	r	3	32 640,00	16 320,00	15 000,00	5 000,00	21 320,00
16	CC31sm	Cne de SAINT-MALO	Effacement réseaux Secteur EntierMarville	Saint-Malo	0,76	25	u		183 360,00	61 120,00	53 880,00	4 490,00	65 610,00
17	CC31sm	Cne de SAINT-MALO	Effacement réseaux Rue de Renan et Villebois Mareuil	Saint-Malo	0,76	25	u		164 760,00	54 920,00	40 240,00	8 520,00	63 440,00
18	CC29	Cne de TINTENIAC	Eclairage public Renovation EP Avenue Du Guesclin	Tinténac	1,04	44	r	1			18 120,00	9 301,60	9 301,60
19	CC29	Cne de TINTENIAC	Eclairage public Extension EP Avenue Félicité Lamennais	Tinténac	1,04	44	r	1			25 920,00	13 305,60	13 305,60
20	CC16	Cne de GUIPRY-MESSAC	Eclairage public Renovation EP Centre-bourg de sports	Guipry	1,03	41	r	1			17 720,00	49 932,90	49 932,90
21	CC16	Cne de QUIBRAC	Eclairage public Renovation EP Centre-bourg	Quibrac	1,60	44	r	1			55 560,00	38 892,00	38 892,00
22	CC20	Cne de MONTREUIL SUR ILLE	Eclairage public Renovation EP rue des Ecoles	Montreuil-sur-ille	1,66	44	r	1			29 640,00	21 340,80	21 340,80
23	CC10	Cne de BALAZE	Eclairage public Extension EP rue Jeanne d'Arc	Balazé	1,41	41	r	1			29 880,00	15 512,70	15 512,70
24	CC10	Cne de ETRILLES	Eclairage public Lotissement ZAC DE LA PLESSE Tranche 1 (3lots)	Etrilles	0,91	42	r	1			84 360,00	28 120,00	28 120,00
25	CC26	Cne de BRUG SUR AFF LANDES	Eclairage public RENOVATION EP Tous secteurs	Bruc-sur-Aff	1,71	44	r	1			74 520,00	54 896,40	54 896,40
26	CC11	Cne de SAINT-SAUVEUR DES LANDES	Lotissement LES JARDINS DU FOURNIL - 11 lots dont 1 divisé en 4 lots vacatlon sociale	Saint-Sauveur-des-Landes	1,45	31	r	1	31 920,00	10 640,00			10 640,00
27	CC02	SARL TERRAIN SERVICE	Lotissement Le Courtil des Peintres (La chapelle du lou du lac (la c.) - Tranche1-20 lots	La Chapelle-du-Lou	1,00	31	r		51 960,00	17 320,00			17 320,00
28	CC02	SARL TERRAIN SERVICE	Lotissement Le Courtil des Peintres (La chapelle du lou du lac (la c.) - Tranche2-7 lots	La Chapelle-du-Lou	1,00	31	r		16 680,00	5 560,00			5 560,00
29	CC15	EPRIM AMENAGEMENT	Lotissement "LE DOMAINE DE LA VALLEE" (Montferfil) -12 lots	Montferfil	1,00	31	r		18 600,00	6 200,00			6 200,00
30	CC01	OCOL-LOCOSA	Lotissement La Houllais (Romille) - 65 Lots+22 Logis Tr 1	Romillé	1,00	31	r		119 400,00	39 800,00			39 800,00
31	CC31	SA LA RANCE	Lotissement LA PORTE BARREE (Saint-suliac) - 20 Lots + 32 lots	Saint-Suliac	1,00	31	r		65 520,00	21 840,00			21 840,00
32	CC11	SNG LES JARDINS DE L ORQUERE	Lotissement Domaine de l'Orquère (Javene) - 9 lots tranche3	Javéné	1,00	31	r		17 160,00	5 720,00			5 720,00
33	CC22	Cne de SOUGEAL	Lotissement Martinville 2 - 7 lots	Sougéal	1,77	31	r	1	16 560,00	5 520,00			5 520,00
34	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Remplacement du foyer A-14-A15 (Brece)	Brécé	0,60	44	r	2			4 149,60	1 383,20	1 383,20
35	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Allée Jean Giono et impasse Alphonse Daudet (Lallie)	Lallie	0,60	44	r	3			14 752,80	4 917,60	4 917,60
36	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Rue Yves Kerguelen (Thorigne-fouillard)	Thorigné-Fouillard	0,10	44	u	3			36 708,00	3 059,00	3 059,00
37	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Rue de la Vigne Nouvelle (Nouvelitou)	Nouvelitou	0,60	44	r	3			31 402,80	10 467,60	10 467,60
38	60	Cne de SAINT-MALO	Eclairage public Rond point du Maréchal Juin	Saint-Malo	0,10	44	u				60 577,20	5 048,10	5 048,10
39	60	Cne de SAINT-MALO	Eclairage public Renouvellement modulation 1ère tranche 2019	Saint-Malo	0,10	44	u				68 318,40	5 693,20	5 693,20
40	60	RENNES METROPOLE	Eclairage public Allée François Mauriac (Pont-pean)	Pont-Péan	0,60	44	r	3			10 890,00	3 630,00	3 630,00
41	60	Cne de DROUGES	Eclairage public Bourg	Drouges	0,40	44	r				21 553,20	11 063,98	11 063,98
42	60	Cne de DROUGES	Eclairage public Résidence du Point du Jour	Drouges	0,40	44	r				14 406,00	7 395,08	7 395,08

Organigramme - avril 2019



Chiara ZANASI
 Chargée de mission Pôle Energie Bretagne.....02 99 23 98 42

Pôle concession

Élodie FAUSSURIER
 Responsable du pôle.....02 99 23 04 33

Laurence HARDY
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 98 34

GABRIÈLE CORRE
 Chargée de contrôle.....02 99 23 45 80

Pôle topographie

Nathalie BEAUDOIN
 Responsable du pôle.....02 99 23 04 37

Pôle études-urbanisme

Responsable de pôle

Tanguy MOUJON
 Chargé d'études.....02 99 23 04 36

Javier BOUYER
 Chargé d'études.....02 99 23 04 39

Claude FABLET
 Chargé d'études.....02 99 23 11 46

Emilie LAVILLE
 Chargée d'études.....02 99 23 98 37

Chantal HULLAUD
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 45 88

Pôle travaux

Claude CLECH
 Responsable du pôle.....02 99 23 13 75

Nicolas FILLAUT
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 45 83

Olivier TRUCAS
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 04 38

Maxence BOULLEZ
 Conducteur d'opérations.....06 42 40 83 78

Frédéric HAMON
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 13 74

Christophe AGRALL
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 13 71

Gwenael GLOBET
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 98 41

David DE OLIVEIRA
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 45 83

Michel CHAUSSONNET/Fredy CALVARS
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 45 84

Valérie ROUSSEAU
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 13 78

Adeline LAMON
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 45 85

Jenny GUILLAN
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 11 44

Pôle moyens généraux

Ana SOHIER
 Responsable du pôle.....02 99 23 45 81

Christèle BAUDU
 Chargée des RH.....02 99 23 13 73

Jean-Luc TOSTIVINT
 Assistant de direction.....02 99 23 45 86

Julie ROGER-FELLONI
 Acheteuse publique.....02 99 23 11 47

Pierre-Vincent POHO
 Acheteur public.....02 99 23 13 70

Sabine DELVERT
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 45 87

Gilles BERNARD
 Chargé de l'accueil et de la logistique.....02 99 23 15 55

Laura PASQUALETTO
 Responsable gestion budgétaire et financière

Pôle communication

Sophie LANTIERIER
 Responsable du pôle.....02 99 23 98 38

Maelle Desseper
 Chargée de communication.....02 99 23 13 72

Pôle éclairage

Christophe GALLET
 Responsable du pôle.....02 99 23 13 76

Adrien BESSEL
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 04 31

Jean-Marc ELOU
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 11 45

Christophe LEROUAND
 Conducteur d'opérations.....02 99 23 11 48

Conducteur(trice) d'opérations

Céline MOISAN
 Chargée de gestion administrative et financière.....02 99 23 98 35

Valérie FAUCHEUX
 Chargée(e) de gestion administrative et financière

Pôle informatique

Anita DUVAL
 Responsable du pôle.....02 99 23 04 32

Nicolas ARNETTE
 Chargé de l'informatique.....02 99 23 98 40

Pôle SIG

Lionel BERTHIER
 Responsable du pôle

Jillie COQUILLAY
 Chargée du SIG.....02 99 23 98 36

Pôle énergie-mobilité

Charlotte SIMON
 Responsable du pôle.....02 99 23 04 35

Charlotte RIGAUD
 Chargée de l'énergie.....02 99 23 98 39

Mathias RECOUSSE
 Chargé de la mobilité.....02 99 23 98 39

Pierre MOAL
 Chargé de développement des projets photovoltaïques.....07 88 45 78 91

Guénola MOISAN
 Chargée d'accompagnement administratif et technique.....02 99 23 04 34

